

*Communiqué de presse*

## INTERNET OUVERT

### L'Arcep dresse le bilan de santé de l'internet en France dans un rapport remis au Parlement

Paris, le 27 juin 2019

L'Arcep publie l'édition 2019 de son rapport sur l'état d'internet en France. Remis au Parlement, et présenté ce jour à la presse et aux experts du secteur, ce rapport met en avant les actions conduites pour assurer l'ouverture d'internet, s'intéresse aux potentielles menaces et présente l'action du régulateur pour les contenir.

#### **Internet comme « bien commun »**

Dans ce rapport, les différentes composantes des réseaux internet fixes et mobiles sont auscultées : qualité de service, interconnexion de données, transition vers IPv6, neutralité du net et ouverture des terminaux. L'Arcep y évalue la « santé d'internet » en établissant pour chaque composante un « diagnostic » pour l'année passée et en identifiant les risques ainsi que les remèdes à mettre en place. L'objectif ? S'assurer qu'internet continue à se développer comme un bien commun où le seul arbitre est l'utilisateur.

#### **Qualité de service d'internet : cinq outils de mesure se sont déclarés conformes au Code de conduite de l'Arcep**

Pour améliorer la qualité de service d'internet, encore faut-il pouvoir la mesurer. Constatant que les comparateurs étaient peu homogènes et qu'il était impossible pour les utilisateurs de faire de la performance un réel critère de choix de fournisseur d'accès, l'Arcep a initié une démarche de co-construction regroupant acteurs de la mesure, opérateurs et chercheurs. Ce travail a permis à l'Arcep de publier en décembre dernier un Code de conduite à destination des acteurs de la mesure de la qualité des réseaux internet fixe et mobile.

Ce Code de conduite regroupe un ensemble de bonnes pratiques, qui incitent les acteurs à :

- accentuer la transparence des choix méthodologiques réalisés, afin que toute personne tierce soit en mesure d'analyser les résultats présentés ;
- abandonner les pratiques les plus sujettes à caution, en termes de protocole de test comme de publication des résultats.

A l'occasion de la publication de l'édition 2019 de son rapport sur l'état d'internet en France, l'Arcep dévoile les cinq outils qui se sont déclarés conforme à ce Code de conduite, pour la mesure de la qualité de service de l'internet fixe et du mobile : nPerf, Speedtest UFC-Que Choisir (développé par UFC-Que Choisir), DébiTest 60 (le testeur de connexion de 60 millions de consommateurs), 4GMark (développé par QoS) et IPv6-test.

#### **Face à la pénurie d'adresses IPv4 estimée pour 2020, la transition vers IPv6 est impérative.**

Le fonctionnement d'internet repose historiquement sur le protocole IPv4, appelé à être progressivement remplacé par le protocole IPv6<sup>1</sup>. L'Arcep rend public son avancement sur son [baromètre de la transition vers IPv6 en France](#). L'épuisement du stock des adresses IPv4 disponibles entraîne d'ores et déjà une augmentation significative du prix de ces adresses, ce qui est susceptible d'engendrer une barrière à l'entrée à l'encontre des nouveaux acteurs sur l'internet. L'Arcep estime désormais que la pénurie d'adresses IPv4 interviendra d'ici juin 2020. Pour accompagner cette transition, l'Autorité contribue à l'animation de la communauté dans le but de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre acteurs et mettra en place, au

<sup>1</sup> L'Arcep précise que les constats et travaux évoqués dans le présent communiqué de presse concernent uniquement le réseau internet et ne s'appliquent pas à l'interconnexion privée entre deux acteurs, notamment l'interconnexion des réseaux de deux opérateurs pour la terminaison d'appel vocal en mode IP.

second semestre 2019, dans cet objectif, une Task-Force dédiée à IPv6. L'enjeu n'est pas seulement technique mais peut intervenir dans l'identification des auteurs d'infractions par les autorités.

## Garantir un internet ouvert

L'Arcep veille à la neutralité d'internet en France et rend compte de son action en détail dans le rapport. L'Autorité est aussi engagée au niveau européen et contribue activement aux discussions au sein du BEREC sur les éventuelles clarifications à apporter aux lignes directrices adoptées en 2016 pour guider les acteurs dans la mise en application du règlement internet ouvert.

L'Arcep a également contribué à la prise de conscience des acteurs et utilisateurs sur les enjeux d'ouverture liés aux terminaux. Si le droit européen encadre les actions qui peuvent être réalisées sur les contenus et applications au niveau des infrastructures (les réseaux télécoms), aucune garantie n'existe au niveau de la porte d'entrée d'internet que sont les terminaux. Même si l'année passée a connu d'importantes avancées en matière de régulation des terminaux (notamment au travers du règlement *Platform-to-Business*), le besoin d'encadrement des pratiques des terminaux reste plus que jamais nécessaire pour assurer un « internet ouvert de bout en bout » notamment avec le développement des enceintes et voitures connectées.

## Le bilan de santé d'internet en bref

**1 QUALITÉ DE SERVICE**

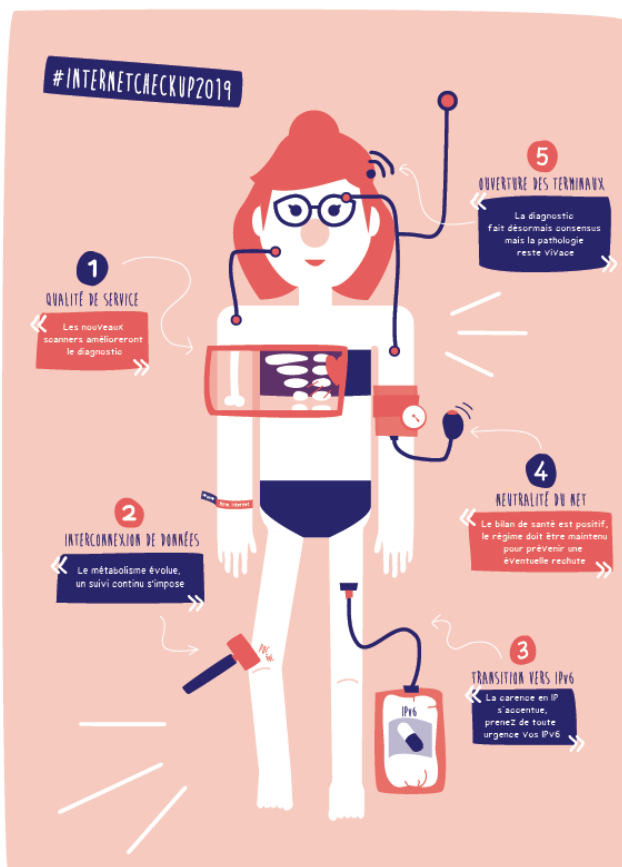
Pour pouvoir améliorer la qualité de service d'internet, encore faut-il pouvoir la mesurer. Les comparateurs d'aujourd'hui sont si peu homogènes qu'il est impossible pour les utilisateurs de faire de la performance un réel critère de choix de fournisseur d'accès. Pour remédier à cela, l'Arcep a souhaité perfectionner le scanner : la mise en place d'une API dans les boîtiers déclinant la « carte d'identité de l'accès » de chaque terminal permettra un bien meilleur diagnostic, avec une information fiable sur les paramètres de chaque mesure. Fruit d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème, cette API est complétée par un code de conduite. Progressivement adopté par les acteurs de la mesure, il permet de gagner en fiabilité, en transparence et en lisibilité des résultats.

**2 INTERCONNEXION DE DONNÉES**

L'interconnexion constitue le fondement d'internet : elle permet à tous les réseaux de communiquer entre eux et de ne faire qu'un à nos yeux. Cet écosystème en constante évolution peut être le terrain de tensions ponctuelles. C'est la qualité de service perçue par l'utilisateur qui est alors menacée. L'Arcep exerce donc un suivi vigilant du marché, et publie dans son baromètre annuel de l'interconnexion en France des données issues de sa collecte d'information. Une étude de métabolisme de ce marché et de ses évolutions, de grande valeur pour les acteurs du secteur. Quand la situation l'exige, l'Arcep peut aussi se faire « gendarme » et régler les différends entre les acteurs.

**3 TRANSITION VERS IPV6**

Le rythme d'acquisition des derniers blocs d'adresse IPv4 s'est encore intensifié cette année. Conséquence : la fin d'IPv4 est dorénavant annoncée pour juin 2020. Accélérer la transition vers IPv6 n'est plus une option, c'est une nécessité. Pourtant, les déploiements de IPv6 prévus par les opérateurs fixes et mobiles risquent de ne pas permettre de répondre à la pénurie d'adresses IPv4. Afin d'activer l'écosystème sur le sujet, l'Arcep organisera, au second semestre de 2019, la première réunion de travail de la « Task-Force IPv6 ». Ces réunions semestrielles permettront de partager les expériences des différents acteurs et de définir des actions à mettre en place pour accélérer la transition vers IPv6 en France. Pour cela, l'Arcep étudie la mise en place d'une plateforme en ligne permettant l'échange entre tous les participants à la « Task-Force ».



**4 NEUTRALITÉ DU NET**

Deux ans après l'entrée en vigueur du règlement sur l'internet ouvert en Europe, c'est l'heure du premier bilan ! La mise en pratique du principe de neutralité du net par les régulateurs nationaux a permis de constater que les lignes directrices, qui peuvent nécessiter encore quelques clarifications, ont globalement fait leurs preuves. En France, l'application « Wehe » arrivée fin 2018 fait désormais partie, avec la plateforme « J'alerte l'Arcep », de l'arsenal des outils que l'Autorité mobilise au quotidien pour détecter des gestions de trafic contraires au principe de neutralité du net. Le pays bénéficie d'un bilan positif en matière de neutralité du net. Toutefois, l'Autorité veille à ce que les fournisseurs d'accès continuent d'ajuster leurs pratiques en conformité avec le cadre réglementaire. Enfin, la neutralité technologique du règlement internet ouvert permet à l'Arcep d'accompagner sereinement l'arrivée de la 5G et de ses innovations.

**5 OUVERTURE DES TERMINAUX**

Avec l'entrée en vigueur du règlement européen sur la neutralité du net, l'Arcep peut exorciser sa protection sur les réseaux. Pourtant, au bout de la chaîne, il existe un maillon faible : les terminaux. Le sujet a gagné en visibilité depuis quelques mois. En Europe, Android a été sanctionné pour son abus de position dominante sur le marché des systèmes d'exploitation mobiles. Le règlement européen « Platform-to-business », adopté début 2018, apporte plus de transparence sur les pratiques des plateformes en ligne vis-à-vis de leurs clients entreprises. Mais si l'Arcep se félicite de ces premières avancées pour la liberté d'innovation et la liberté de choix des utilisateurs, le règlement « Platform-to-business » ne permet pas encore d'assurer la neutralité des terminaux. Dans son rapport consacré à la question, publié en février 2018, l'Arcep émet onze propositions concrètes pour assurer un internet ouvert « de bout en bout ».

### Contact presse

Jean-François Hernandez  
hernandez@arcep.fr  
Tél. : 01 40 47 70 33

### Suivez l'ARCEP

www.arcep.fr  
@ARCEP Facebook  
LinkedIn Dailymotion

### Abonnez-vous

Flux RSS  
Lettre électronique  
Listes de diffusion

## **Document associé :**

- [Le rapport](#) / (La version anglaise du rapport sera publiée sur le site de l'Arcep le 4 juillet)
- [La synthèse](#) / [English version of the summary](#)
- [Les slides de présentation du rapport](#)
- [La bande dessinée " NN/5G amis ou ennemis "](#) / [English version](#)

## **A propos de l'Arcep**


L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

---

### **Contact presse**

**Jean-François Hernandez**  
hernandez@arcep.fr  
Tél. : 01 40 47 70 33

### **Suivez l'ARCEP**

 [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)  
 [@ARCEP](https://twitter.com/ARCEP)  Facebook  
 LinkedIn  Dailymotion

### **Abonnez-vous**

**Flux RSS**  
Lettre électronique  
Listes de diffusion